

OPEN ARTS Concarneau

BULLETIN D'INSCRIPTION

Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025

Il est nécessaire de remplir l'ensemble des informations demandées et de fournir un dossier de présentation (photos, site web ...). Votre candidature sera étudiée par le comité de sélection.

IDENTITE DE L'EXPOSANT	
Prénom Nom :	Téléphone :
Adresse :	Adresse mail :
<u>Pièce d'identité</u> Nature (carte d'identité, passeport, ...) : Numéro de la pièce d'identité : Date de délivrance : Nom de l'autorité qui l'a délivrée (ex : Sous-préfecture de Brest) :	
Objets exposés : (Voir article 3)	
<u>Pour les commerçants</u> N° immatriculation au RCS :	
Besoin d'un branchement électrique oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
<u>Pour les non commerçants</u> <input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une autre expo-vente au déballage dans l'année civile (maximum 2 participations par année civile)	

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement Open Arts 2025 ci-joint et m'y conformer.

Je déclare verser (entourer la bonne réponse)

- 30 € si je suis adhérent(e) de l'association
- 35 € pour les non adhérents de l'association

Fait à _____, le _____

Signature _____

OPEN ARTS Concarneau

Règlement

Article 1 : OPEN ARTS aura lieu le samedi 10 et dimanche 11 mai 2025 au Centre des Arts et de la Culture (CAC), 10, boulevard Bougainville à Concarneau. Le public aura accès au CAC le samedi de 12h à 18h et le dimanche de 10h à 18h.

Article 2 : Tributaire des conditions d'ouverture du CAC, OPEN ARTS pourra être annulé indépendamment de notre volonté et ce sans préavis, sans que Les Ateliers d'Art puissent en être tenus pour responsables.

Les droits d'inscription ne seront encaissés qu'après réalisation d'OPEN ARTS et en cas d'annulation, votre règlement vous sera retourné automatiquement.

Article 3 : L'objet de cette animation est de permettre aux artistes d'exposer et de vendre leurs œuvres originales (peintures, sculptures, poteries, céramiques, photos, gravures...).

Article 4 : Les droits d'inscription sont fixés à 30 € pour les adhérents de l'association Les Ateliers d'Art. Ils sont fixés à 35 € pour les non adhérents.

Article 5 : L'inscription sera définitive à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement total des droits d'inscription (chèque à libeller à l'ordre de « Les Ateliers d'Art »). Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Article 6 : les dossiers de présentation seront soumis au comité de sélection pour validation

Article 7 : L'emplacement maximum par participant est fixé à 2 mètres. Chaque participant apportera le ou les accessoire(s) (adapté(s) aux œuvres exposées. Une table de 1.8 m sera fournie, **pas de grilles d'accrochage. L'installation se fera le samedi 10 mai à partir de 8 h pour tous les exposants.**

Article 8 : Les exposants sont tenus d'assurer une présence à leur stand durant les heures d'ouverture au public.

Article 9 : Les œuvres exposées ne seront pas assurées par l'organisation et sont sous la responsabilité du propriétaire des dites œuvres.

Article 10 : Les bulletins d'inscription et le règlement de l'organisation sont disponibles sur le site de l'association. Le bulletin d'inscription complété accompagné d'un chèque bancaire est à adresser à : Les Ateliers d'Art 1 rue des Mouettes 29900 Concarneau.

Article 11 : **La date limite d'inscription est fixée au 5 avril 2025.**

Article 12 : Les exposants autorisent Les Ateliers d'Art à reproduire et exploiter leur image ainsi que celle de leur travail, sur tous supports dans le cadre de la promotion d'OPEN ARTS et de l'association.